

ABONNEMENT

En an... 25 fr.
Six mois... 13
Trois mois... 7

Poste

En an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 30
Réclames, —... 30
Faits divers —... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 21 SEPTEMBRE

L'EXPOSITION DE SAUMUR

LA MATINÉE

La journée d'hier s'est passée à peu près de la même façon que celle du dimanche précédent. Le matin, température moyenne, la journée chaude et la soirée pluvieuse ; mais une pluie douce, presque agréable, juste de quoi faire tomber la poussière.

Les diverses lignes ont amené de toutes les directions le même nombre d'étrangers que dimanche dernier, venant des points les plus extrêmes du département et des départements voisins. Seuls les campagnards qui usent de leurs véhicules ont peut-être un peu moins donné.

L'Exposition est visitée dans la matinée par un public spécial. Beaucoup d'agriculteurs admirent les machines qui fonctionnent pour le concours. Les légumes sont splendides ; les raisins dorés et veloutés captivent. Quel dommage, dit-on de toute part, de distraire une si grande quantité de raisins ! Dans toute l'Exposition, il y en a au moins de quoi faire une ou deux barriques de vin.

Et les poules, les lapins, pigeons, dindons et canards sont l'objet d'une curiosité fort légitime ; car il y a de très beaux sujets.

Le concours d'animaux a occupé toute la matinée. Occupé est bien le mot propre, car dans chaque espèce chevaline, bovine, ovine, porcine, les sujets étaient nombreux et les produits tellement supérieurs que les jurys étaient fort embarrassés pour établir des différences et décerner à chacun des prix bien proportionnés au mérite. Il est incontestable que l'élevage a fait dans notre canton de grands

progrès, les campagnards ne trouvant plus dans la culture du blé une rémunération suffisante de leurs peines et frais, se sont adonnés à l'élevage. Ils ont multiplié les prairies artificielles, et s'ils avaient l'encouragement auquel ils ont droit, la France, sous ce rapport, serait de moins en moins tributaire de l'étranger.

Nous donnerons ultérieurement la liste des récompenses de ce concours.

L'heure du déjeuner arrive trop tôt pour les intéressés ; il faut cependant quitter la place. Le concours est terminé, et on va se préparer pour recevoir la société Sainte-Cécile d'Angers.

DANS L'APRÈS-MIDI

A une heure, le cortège se formait encore place de la gare. Les pompiers, les musiques de la ville se portaient à la rencontre de la société Sainte-Cécile, que l'on n'avait pas eu occasion d'entendre à Saumur depuis le grand concours musical de 1887.

Foule énorme dans les rues, qui conduisent à la gare. Le carrefour de la Poste est noir de monde.

Vers deux heures, le cortège fait son entrée en ville. Les pompiers, toujours dévoués, en grande tenue, ouvrent la marche, et nos deux sociétés musicales accompagnent les chanteurs angevins, en jouant alternativement les marches les plus entraînantes.

A la Sous-Préfecture étaient réunies les autorités pour une dernière visite à l'Exposition. M. Menault, inspecteur général d'agriculture, délégué de M. le Ministre, M. Ligier, préfet de Maine-et-Loire, M. Le Bon, secrétaire général de la préfecture, M. Berger, député de l'arrondissement de Saumur, les commissaires de l'Exposition, M. Bruas, conseiller général du canton Nord-Est, M. Haran, conseiller général du canton Nord-Ouest, M. des Nouhes, conseiller général du canton de Vihiers, etc., etc. M. le

docteur Besnard n'a pu prendre part à cette fête et s'est excusé en raison du deuil qui l'a frappé tout récemment.

M. Menault a traversé le Manège, les tentes de la carrière Marengo, l'exposition des fleurs, l'exposition scolaire ; dans le Chardonnet, l'exposition maraîchère et de viticulture. Il a été émerveillé de l'ensemble des produits et de leur beauté.

Arrivés dans le Chardonnet, dont les portes étaient ouvertes gratuitement au public à l'occasion du concours agricole, on se dispose pour le concert : l'Harmonie Saumuroise joue un morceau, après lequel la Société Sainte-Cécile vient prendre place sur l'estrade. Cette remarquable Société, dont la bannière atteste les mérites, chante deux chœurs, sous la direction de M. Lecoq, sous-chef. Le premier : Hymne au printemps, produit un charmant effet, malgré le bruit de la foule. Les chanteurs sont très applaudis. Le second chœur, les Violettes, plus modeste, naturellement, n'est pas entendu. Mais on applaudit quand même, en confiance.

La visite des autorités à travers l'Exposition terminée, le cortège se reforme et prend la direction du théâtre où doivent être proclamés les lauréats. Nos musiciens sont toujours escortés d'une foule considérable.

En quelques minutes, toutes les galeries sont envahies. Les exposants de toutes catégories, les agriculteurs et laboureurs qui ont pris part aux concours occupent le rez-de-chaussée.

Les autorités, les commissaires de l'Exposition, les membres des jurys et de nombreux invités ont pris place sur la scène, disposée pour la circonstance. La société Sainte-Cécile est au fond, dans la loge des officiers. Là elle obtient le plus grand succès, elle est beaucoup mieux appréciée qu'au Chardonnet, où elle a chanté au milieu d'une foule toujours houleuse et n'ayant pour tout abat-voix que la voûte éthérée. Au théâtre, elle fait valoir ses qualités et l'on perçoit facilement les nuances les plus délicates, les pianissimi les plus fins, les murmures les plus doux. Les deux chœurs, Nouvelles roses et les Derniers jours de Pompéi, ont été couverts d'applaudissements.

Plusieurs discours ont été prononcés : par M. Perrault, président du Comice, M. le Délégué ministériel, M. Combiere, maire. Nous espérons les donner tous.

M. Menault, inspecteur général d'agriculture, au nom de M. Develle attaché la croix du Mérite agricole sur les poitrines de M. Pottier, commissaire général de l'Exposition, de M. Perrault, président du Comice agricole de Saumur ; il charge M. Peton père de remettre cette même décoration à M. Bidault, jardinier en chef du Jardin des Plantes, et remet aussi la même croix de chevalier du Mérite agricole à M. Morin, professeur d'agriculture de Maine-et-Loire.

Réparons un oubli bien involontaire du délégué de M. le Ministre en accordant une mention honorable à M. le Maire de Saumur qui a pris place au premier rang avec toutes les autorités et les sommités étrangères venues à cette solennité. Il aura paru à l'Exposition à l'ouverture et à la clôture. Pour les autres fêtes, il a laissé à ses adjoints l'honneur et la gloire de représenter la ville.

LA FÊTE DE NUIT

La température s'est sensiblement refroidie. Cependant le monde arrive en foule à l'Exposition. On fait queue aux portes, et les entrées du soir seulement doivent atteindre un chiffre très respectable.

Si les illuminations du dehors sont remarquables, celles de l'intérieur de l'Exposition sont encore plus heureuses. Tous les arbres sont couverts de ballons multicolores, et les allées, les plates-bandes sont garnies de verres

sur ses mains croisées.

— Oui, je puis pleurer, songeait-elle. Oui, je puis souffrir. Pourquoi l'ai-je aimé ! Mon père ne m'avait-il pas dit qu'il était léger, plein de sentiments d'orgueil ? Ah ! s'il avait su la vérité ! Il me disait encore que le divorce des cœurs ne tarderait pas à exister entre nous. Pourquoi n'ai-je pas eu confiance en mon père ? mon père était sage et j'aurais dû lui obéir.

Ses yeux, voilés de pleurs, regardaient vaguement les bûches enflammées et les braises qui tombaient en cendres.

Combien son bonheur avait peu duré ! A peine quelques semaines ! pas même le printemps de sa jeunesse. Oui, dans un moment d'exaltation, cet homme, qui gisait là, sur ce lit princier, lui était apparu comme dans un miroir enchanté ; mais le charme qu'il avait jeté sur elle était tombé tout à coup. Maintenant sa vie ne serait plus qu'une suite de jours désolés. Elle irait, sans cesse, à la rencontre d'un lendemain terne et sans joie.

Sans faire un mouvement, absorbée dans sa douloureuse rêverie, Marcelle restait ainsi, contemplant le foyer, les charbons, les cendres. Le prince continuait à dormir ; sa res-

vement, il la baisa au front. Quand elle releva la tête, il avait disparu.

— Pauvre Conan ! murmura-t-elle, ah ! nul ne saura jamais ce que nous avons souffert tous les deux. Que Dieu nous aide !

Alors elle revint près du blessé. On l'avait mis sur le lit à grand baldaquin, surmonté des armes des Zinesko. Le prince commençait à reprendre ses sens ; ses mains, inertes durant l'évanouissement, devenaient de plus en plus inquiètes ; la respiration était faible et précipitée, mais ce n'était pas l'agonie ; ce n'était pas cette agitation fébrile, cette agitation dernière qui précède la mort. Le moment n'était pas venu où Wladimir allait rendre compte au Juge Souverain de tout ce qu'il avait fait dans son voyage humain, car une légère teinte rosée commençait à nuancer sa pâleur. Bientôt il ouvrit largement les yeux, reconnut Marcelle, poussa un profond soupir, puis ses paupières se fermèrent de nouveau ; un sentiment vague de souffrance apaisée semblait le bercer. Deux médecins étaient venus. Ils approuvèrent hautement les premiers soins donnés par le docteur Ploël ; ils prescrivirent des remèdes, et, en quittant la villa, ils dirent à Marcelle :

— Bon espoir, princesse ; en quelques semaines, le prince sera rétabli ; mais une ligne plus loin, une artère était coupée et c'eût été fini.

La jeune femme songeait à l'exemple que venait de lui donner le docteur Ploël. Il avait pensé, avec tout l'art possible, le prince, son ennemi. Elle le soignerait avec tout le dévouement dont elle était susceptible : elle voulait passer cette première nuit à son chevet. Le tapis épais étouffait ses pas ; elle s'avancait, avec précaution, à travers le silence et les derniers rayons de lumière mourante. Les nuits de mars sont froides : elle ordonna que le feu fût allumé, et les bûches de chêne enflammées se reflétèrent sur les landiers de vieux cuivre. Une lampe éclairait faiblement la vaste pièce. Marcelle alla présenter au malade une cuillerée de potion, que les lèvres enfiévrées burent avec avidité ; elle s'assit dans un fauteuil à haut dossier, surmonté d'armoiries.

— Les armes des Zinesko !

Elle dit cela avec un indicible mépris.

Elle ne dormit point cette nuit-là, elle veilla Wladimir comme elle se l'était promis. Elle était venue s'asseoir devant le feu, et des larmes tombaient, comme une pluie silencieuse,

41 Feuilleton de l'Écho Saumurois

OBÉISSANCE

PAR M. DU CAMPFRANC

Marcelle le regardait ; deux grosses larmes jaillirent enfin des yeux de la jeune femme, demeurés secs et brûlants durant le pansement, et ces larmes coulaient sur ses joues. Conan lui paraissait sublime.

— Ah ! s'écria-t-elle en s'élançant vers lui, vous êtes une grande âme ; et, cependant, comme vous avez souffert !

— C'est le lot de beaucoup de personnes en ce monde, répondit-il... Mais il est temps que je parte... Adieu, Marcelle ; appelez un médecin ; suivez bien ses indications, le blessé guérira, l'hémorragie ayant été arrêtée en temps voulu... Adieu, nous ne nous reverrons plus.

Arrivé sur le seuil de l'antichambre, il ne put se défendre de se retourner vers elle, en lui tendant la main. Elle mit la sienne dans cette main loyale, et, tout à coup, elle se sentit attirée. Il la serrait contre sa poitrine ; et, vi-

de couleurs. Le kiosque est d'un bel effet, et la lumière électrique est répandue partout à profusion.

LE BANQUET

Après la distribution des récompenses, le public qui sort du théâtre est surpris par la pluie, mais elle n'a rien de terrible, et puis la journée a été si bien remplie que l'on a hâte d'aller se réconforter par un bon dîner.

Les autorités, les exposants, les lauréats et de nombreux invités se rendent au banquet servi sous une vaste tente dressée dans l'enceinte du Chardonnet. Plus de trois cents convives sont réunis. Partout la joie, la satisfaction. C'est le couronnement de l'œuvre, c'est là que bientôt tous les verres se lèveront et, à l'unisson, célébreront la gloire, le succès de l'Exposition dus au concours, au dévouement de tous, commerçants, industriels, ouvriers, qui se sont donnés la main sans se préoccuper des opinions.

De nombreux toasts ont été portés. Le temps nous manque pour les donner aujourd'hui ; nous y reviendrons.

La tente et le service de table ont été fournis par M. Joubert, de Saumur ; le banquet, disposé et préparé par MM. Petit et Garnier, restaurateurs. Ils ont reçu les félicitations de tous les convives. Voici la composition du menu :

Potage, Tapioca royale. — Cantaloup. — Poisson, Langoustes sauce Mayonnaise. — Entrée, Civet de Lièvre à la Chasseur. — Légumes, Haricots verts à l'Anglaise. — Rôti, Dindonneau. — Salade. — Entremets, Rocher d'œufs à la vanille. — Dessert. — Vin, Saint-Emilion et Champagne.

LE CONCERT

Les deux sociétés musicales jouent alternativement dans le Chardonnet et dans le Manège. La Société Sainte-Cécile est applaudie avec le plus grand enthousiasme après les chœurs qu'elle a chantés dans le Manège. Pendant ce concert, il se produit des bousculades inévitables aux abords des portes communiquant au Chardonnet et dans la carrière Marengo. On se portait, on s'écrase, tellement la foule est compacte, et, comme toujours, des gens maladroits, sous prétexte de se faire place pour pénétrer quand même, jouent des coudes et blessent parfois femmes et enfants.

APRÈS LE BANQUET

Mais le banquet est depuis quelques instants terminé, la première partie du concert prend fin, et M. Lardé allume quelques pièces d'artifice : il est à ce moment près de onze heures, et la foule n'a pas désarmé. On veut rester jusqu'à la fin. Le buffet Petit est envahi — en voilà un veinard qui a dû empêcher de bonnes recettes ! — Les fusées sillonnent l'air, les bombes continuent d'éclater. Tout-à-coup, le grand poteau, sur lequel était établie la pièce principale qui avait intrigué tant de personnes, s'allume et laisse lire très distinctement : Vive Monsieur Pottier ! Charmant bulletin d'élection ; flamboyante affiche électo-

piration, devenue régulière, se faisait entendre dans le grand silence de la chambre ; la lampe, couverte de dentelle rose, jetait un rayon sur l'armure d'un Zinesko. L'armure d'un Milan Zinesko, disait Wladimir avec sa cynique audace, un brave tombé au champ d'honneur. Celui-là était un ancêtre d'emprunt, de parade. Partout le mensonge et toujours le mensonge. Pourquoi n'avait-elle pas obéi à son père, si clairvoyant ?

Avec une sorte de joie amère, elle s'enfonçait plus avant dans ses souvenirs et ses regrets. Elle était tombée de trop haut, la pauvre Marcelle, pour n'avoir pas en elle quelque chose de brisé. Elle n'avait plus rien à attendre, rien... mais espérait-elle quelque chose ? Non, elle paierait de toute une existence désolée le roman auquel elle avait cru si fermement.

Les heures passaient ; elle ne pleurait plus, épuisée de larmes ; il ne lui restait qu'une force, celle de suivre, sur la pendule, la marche des aiguilles.

— A boire ! bégaya Wladimir avec l'impatience fébrile d'un enfant malade.

Elle se leva rapidement, prit la fiole, mesura la dose ordonnée, et présenta, aux lèvres avi-

rale, disent bien des gens... et que M. Pottier doit regretter avec ses amis véritables.

Enfin, après quelques bombes, après bien des fusées encore, le public quitte presque à regret cette Exposition qui va se terminer aujourd'hui lundi.

Nous sommes convaincus que tout le monde gardera le meilleur souvenir de ces jours de fêtes que des organisateurs intelligents et dévoués ont rendus des plus attrayants et surtout des plus productifs au commerce de notre ville. Et, ma foi, si M. Pottier gagne quelque chose, obtient quelque faveur, il ne l'aura pas volé, car il s'est dépensé fort intelligemment, avec tout le tact et toute la perspicacité nécessaires en pareille circonstance.

Entrées payantes à l'Exposition

Samedi 19 septembre, 6,743 tickets.

Dimanche 20 septembre, 13,353 tickets.

Le nombre des entrées payantes, depuis le jour de l'ouverture (5 septembre), est de

79,177

Les Courses au Trot

Nous sommes vraiment dans une bonne voie pour arriver à la réussite complète des fêtes à Saumur, et le dit-on si répandu ici qu'on ne peut parvenir à rien, a menti depuis longtemps. Puisse-t-il mentir toujours.

L'Exposition est un succès que personne n'oserait contester un seul instant, les courses au trot sont entrées dans cette voie. Ce genre de sport, qui ne s'est pas vu à Saumur depuis nombre d'années, a été hier pour tous les amateurs de chevaux l'occasion d'une belle journée.

Sur la prairie de Varrains, les équipages étaient en aussi grande quantité que le jour des courses de Saumur ; autour de la piste une foule énorme de curieux circulait dans tous les sens. Sur une tribune garnie de chaises, toutes les dames s'étaient réunies et formaient un groupe aussi compact qu'élégant.

Nous avons dans cette foule recueilli quelques noms qui rehaussent toujours l'éclat des fêtes et leur donnent un plus grand prestige : M. Berger, député de l'arrondissement de Saumur, MM. Bruas et des Nouhes, conseillers généraux ; M. Couscher de Champfleury, conseiller d'arrondissement, le baron et la baronne Maurice Le Pelletier de Glatigny.

M. Dumas, le baron et la baronne de Francq, M. Champion, lieutenant-écuyer, le docteur Perreau, M. René Perreau, M. et M^{me} Girard-Bouvet, le général et M^{me} Michel, M. Bouttier-Le Pelletier, etc., etc.

M. le Sous-Préfet, retenu avec M. l'Inspecteur général de l'agriculture et M. le Préfet de Maine-et-Loire, s'est fait excuser. M. le Maire de Saumur était à la solennité de clôture de l'Exposition.

des, le breuvage salubre.

Elle revint, non pas devant l'âtre ; la vue de ces bûches, qui tombaient en cendres, l'attristait trop. Elle s'assit en face de la fenêtre. Par le rideau soulevé, elle voyait, sous de blancs rayons de lune, là-bas, là-bas, sur la hauteur, la chapelle où, chaque matin, elle aimait à prier.

Une petite lueur, brillant seule au milieu du sombre bâtiment, la fascinait. Elle, la fille du vaillant Pierre Bruc, se faisait l'effet d'un pauvre petit novice perdu en pleine mer, et qui apercevait enfin le phare, le phare sauveur. La lueur entrevue était la lampe du Tabernacle, brûlant devant l'autel.

Elle joignit les mains :

— Oh ! mon Dieu, dit-elle, je vous ai tant prié pour vous demander l'apaisement et le pardon. Calmez en moi la révolte et le mépris amer.

Elle se mit à genoux. De son cœur, si désireux de suivre le droit chemin, la prière montait à ses lèvres ; elle répétait, avec la plus grande attention, l'oraison divine, enseignée par le Maître. « Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. » Et, alors, elle sentit re-

M. Bury fils donnait le signal du départ, et MM. Dumas et Florisson ont tour à tour été jugés à l'arrivée.

Voici le résultat de ces courses :

Première course, pour chevaux de 2 ans ; distance, 1,200 mètres.

1. *Sir-Quid-Pigtail*, à M. Turpault.
2. *Bichette*, à M. Delaunay.
3. *Coquin*, à M. Angereau.
4. *Pâquerette*, à M. Turpault.

Deuxième course, pour chevaux de 3 ans ; distance 2,400 mètres.

1. *Vollige*, à M. Thomas.
2. *La Biche*, à M. Buffard.
3. *Coquette*, à M. Vaucel.
4. *Traveller*, à M. Cornilleau.

Troisième course, pour chevaux de 4 ans ; distances, 3,600 mètres.

1. *Bichette*, à M. Besnard.
2. *Louise*, à M. Georges Touchais.
3. *Sultan*, à M. Lecoinde.
4. *Carmencita*, à M. Thomasset.

Quatrième course, pour chevaux de tout âge et de toute provenance n'ayant jamais gagné un prix de 200 fr. ; distance 4,000 mètres.

1. *Fine II*, à M. Raoul Benon.
2. *Tambour*, à M. Rizard.
3. *Acteur*, à M. Guillot.

Au dernier moment, une cinquième course a été organisée. On lui a donné le nom de prix de Consolation ; sa valeur était de 100 fr. Distance 2,400 mètres.

Voici les noms des chevaux qui y ont pris part dans l'ordre de leur arrivée :

1. *Bergère*, à M. Caillaud.
2. *Mirabelle*, à M. Moreau fils.
3. *Bagatelle*, à M. Souillet.
4. *Pomme d'Or*, à M. Léon Brunet.
5. *Leda*, à M. Métivier.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

OCTROI DE SAUMUR

L'Administration de l'Octroi a l'honneur de rappeler à MM. les Exposants qu'ils doivent prendre leurs transits au Bureau central, situé rue Cour-Saint-Jean, 4, pour se faire décharger des droits qui pourraient devenir exigibles en cas de non-justification de la sortie des objets exposés.

Les charrues Bajac à Dampierre

Les expériences de labour faites jeudi soir chez M. Fermé des Chesneaux ont donné les résultats satisfaisants que l'on est en droit d'attendre des instruments qui sortent des ateliers de l'habile constructeur M. Bajac.

La petite *Brabant*, attelée de deux vigoureux chevaux, a fait un travail très régulier ; la génératrice des versoirs est parfaitement comprise, car la terre est remontée vigoureusement. Ceci fait, la toute petite charrue vigneronne *le Cygne*, transformée en *Brabant double*, a pris très brillamment la suite du labour, se tenant toute seule dans la terre. Dans des sols pierreux, il faudrait seulement appuyer la main sur l'un des mancherons pour la maintenir, car elle est très légère en raison de sa destination spéciale pour la vigne.

Sur cette terre, l'on a présenté l'*Emotteuse* si intelligemment imaginée par M. Bajac ; dans un clin d'œil, elle a littéralement uni la terre, comme un râteau fin. Cette emotteuse se compose de trois séries d'étoiles en fonte, tournant sur un axe et brisant toutes les aspérités. Brisée au milieu, elle suit toutes les ondulations du sol. Cet outil me semble préférable aux herbes pour les céréales parce qu'il n'arrache pas, puisqu'il agit verticalement sur la terre, tandis que la herse agit horizontalement.

Le Cygne transformé en buttoir a creusé deux fossés profonds de 20 à 25 centimètres en passant seulement deux fois avec deux chevaux marchant à une allure rapide. En ne passant qu'une fois et à 40 centimètres seulement, l'on peut d'un seul coup chausser choux, betteraves, *disettes*, artichauts, etc. ; c'est une excellente disposition.

Enfin, la séance s'est terminée par le labour en pente fait dans la vigne de M. Fermé des Chesneaux par *le Cygne*, disposé en vigneronne double : inclinaison 20 centimètres par mètre. La bonne disposition des versoirs rejette vivement la terre au-dessus, et le propriétaire a pu, en huit ans, augmenter l'épaisseur de la couche arable, au haut de son clos, de plus de trente centimètres.

Toutes nos félicitations à M. A. Bajac et tous nos regrets de n'avoir pas vu plus d'assistants à une expérience intéressante pour la petite culture de notre pays. UN TÉMOIN.

La charrue vigneronne *le Cygne*, dont nous venons de rendre compte du travail, a obtenu à l'Exposition la médaille d'argent.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 17 septembre. — Marcel-Jean Cesbron, hameau de Beaulieu.

Le 18. — Pierre-Marie-Joseph Poisson, rue de la Petite-Bilange ; — Suzanne-Delphine Gangneux, à l'Hospice ; — Renée-Raymonde Peton, rue du Temple.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Louis-Marie-Joseph Bedouet, charcutier, et Berthe-Eugénie Anquetin, sans profession, tous deux de Saumur.

Jean Charbonnier, domestique, et Louise-

venir en elle cette paix, qui suit tout triomphe sur soi-même, qui n'empêche pas la souffrance, mais qui est compatible avec elle et la purifie de toute amertume. Plus que jamais elle s'appuierait sur l'ami qui ne trompe point et ne désappointe jamais notre cœur. La vie l'avait lassée, brisée, accablée ; elle jetterait son fardeau sur un bras capable de le porter avec elle. Dieu la soutiendrait.

Par les vitres claires de la fenêtre, elle voyait des bandes superposées de nuages roses rayant le ciel du côté de l'Orient. Tous les bruits de la vie, piaffements de chevaux dans les écuries du prince, roulements lointains de voitures maraichères, s'éveillaient l'un après l'autre. Une brise humide de rosée, parfumée des senteurs de la nuit, s'était levée ; elle agitait le feuillage des arbres et faisait palpiter les ailes d'une blanche corvette. Une religieuse, modeste dans une robe grise et le chapelet au côté, venait remplacer la princesse dans ses soins, près du blessé. On l'avait appelée, elle était venue.

Elles viennent, ces servantes de Dieu, dès qu'elles entendent un appel de la souffrance. La religieuse pénétrait dans la chambre. Marcelle la salua avec respect, lui fit connaître les

prescriptions du docteur, puis, sûre des bons soins dont serait entouré le malade, elle se retira dans son appartement pour chercher, à son tour, le repos et le sommeil.

Deux heures plus tard, elle était de nouveau sur pied, de retour dans la grande chambre. Les médecins étaient revenus, et, malgré la fièvre qui battait ses tempes, Wladimir voulait les interroger. A cette âme pétrie d'ambition et de ruse, l'intrépidité ne manquait pas. S'il devait mourir, il aimait mieux le savoir. Dressant péniblement sa tête, il demanda d'une voix très basse et très changée :

— Blessure mortelle ou guérissable ?

Le docteur, en train de rouler ses gants phéniqués, lui imposa silence d'un geste.

— Me parlez pas ; ménagez-vous. Blessure guérissable, je vous l'affirme. Ah ! prince, il s'en est fallu de peu que la carotide ne fut verte. La guérison sera rapide.

Wladimir eut un sourire, ses yeux étincelèrent. C'est si bon de ne pas mourir.

(A suivre.)

Léonie Beurois, domestique, tous deux de Saumur.

Léon Pauvert, nacrier, et Marie-Louise Bichon, couturière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS

Le 19 septembre. — Jules Mayenne, clerc de notaire, 20 ans, Grande-Rue.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

AVIS. — Un emploi de jeune facteur des Télégraphes est vacant au bureau de Saumur. Les jeunes gens qui solliciteraient cette place sont invités à en faire la demande écrite au Directeur des Postes et Télégraphes.

Les candidats doivent être âgés de 13 ans au moins, ou être pourvus de leur certificat d'études primaires, et de 15 ans au plus.

Correspondance

Une lettre très spirituelle, au sujet des questions qui lui ont été faites par les membres du jury chargé d'apprécier ses marchandises, nous a été adressée par M. Queyon, tonnelier au Chapeau. Il nous a donné en même temps le texte de la lettre suivante qu'il a remise à M. le Commissaire général de l'Exposition :

« Monsieur le Commissaire général, »
« Ne croyant pas avoir le mérite de recevoir la mention honorable qui m'a été accordée par un jury incompetent, je récusé sa décision et refuse toute récompense. »

« Recevez, Monsieur le Commissaire général, l'assurance de ma considération distinguée. »

» A. QUEYON. »

LE 135^e DE LIGNE

Le régiment est rentré vendredi à Angers, où il est arrivé à 1 heure 1/2. Il venait de Doué (42 kilomètres) d'où il était parti à 4 heures du matin.

La revue, qu'on avait annoncée comme devant être passée à Montreuil-Bellay, n'a pas eu lieu. La dislocation a eu lieu dimanche. Lundi, le 135^e s'est reposé à Masseul. Mardi, il prenait ses cantonnements à Moncontour, mercredi à Thouars, et jeudi à Doué.

La plus rude journée des manœuvres, pour le 135^e de ligne, a été celle du dimanche 13 septembre. Il a opéré depuis quatre heures du matin jusqu'à une heure de l'après-midi sans prendre un verre d'eau ni une bouchée de nourriture. Aussi beaucoup de soldats tombaient dans les champs exténués de lassitude.

Nos troupiers ont beaucoup à se louer des populations des Deux-Sèvres. Dans toutes les localités où ils s'arrêtaient, les habitants, les femmes surtout, s'empressaient de leur apporter de l'eau, du vin et des vivres ; on leur vendait surtout le vin à très bon compte.

Certaines communes de la Vienne n'auraient pas montré, paraît-il, le même empressement.

ENCORE UN PERCEPTEUR EN FUIITE !

On écrit de Baugé à l'Anjou :
« Le percepteur de la R. F., à Vernantes, a pris la poudre d'escampette, emportant la caisse. »

« Le déficit, découvert à la première heure, serait — dit-on — de 16,000 fr. Son cautionnement devait être environ de 12,000 fr. »

« Le receveur particulier de Baugé, M. La-touche, se trouve légèrement atteint. »

« On assure, de plus, que des titres auraient été volés, par le citoyen percepteur, à un des maires du canton. »

« Allons, Messieurs, vous allez bien ; à qui la main ? »

« Le Ralliement confirme cette nouvelle. Le percepteur de Vernantes — un pur — était à la tête de toutes les manifestations républicaines du pays. Le 14 juillet dernier, il avait fait montre du plus grand zèle. »

HIVER TARDIF

Si l'on en croit le chroniqueur scientifique de l'Evening-Standard, l'hiver prochain sera lent à se montrer et la belle saison se prolongera jusqu'à Noël.

Ce pronostic est tiré de la prolongation insolite du séjour des martinets noirs dans notre zone. Des observations qui, paraît-il, n'ont jamais été démenties, attestent que cet oiseau est, de tous les migrateurs, celui qui pressent le mieux les changements de température. Son départ précipité, comme la prolongation de son séjour, sont des indices qui ne trompent point, affirme le savant londonien.

Puisse-t-il dire vrai !

MODES D'AUTOMNE

Le col Médicis nous quitte tout à fait, ou du moins nous l'abandonnons. Le règne des collerettes en dentelles ou en tulles, ainsi que la ruche en soie ou en plumes, continue et continuera certainement jusqu'au retour des boas et cols en fourrures, qui, paraît-il, reprendront la place qu'ils occupaient l'hiver dernier.

On se préoccupe déjà de savoir quelles seront les fourrures qui nous garantiront des froids prédicts pour la saison prochaine. Je crois que cette année sera comme les autres ; il s'agit simplement d'avoir du goût, du bon sens et de savoir choisir la nuance qui encadre le mieux le visage. Ce qui sied est toujours joli.

Les garnitures de chapeaux ne sont pas pour l'instant très variées. Les fleurs étant abandonnées, il ne reste et on se sert plus que du ruban, dont on fait des coques, des choux et des nœuds de toutes les formes et on ne peut plus fantaisistes. On reprend aussi les grandes plumes frisées et les ailes, devenues si communes. Voilà tout ce que nous avons pour la saison d'automne. Vous voyez que comme nouveautés ce n'est pas brillant.

Les gants clairs sont encore les mieux portés et il est rare maintenant d'en apercevoir d'autres, à moins que ce ne soit pour costumes de deuil. Ce n'est pas comme le bas noir, qui s'entrevoit de plus en plus au-dessus de l'agréable soulier découvert.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 19 septembre 1891.

On constate toujours la même tendance à la hausse des rentes et valeurs françaises, alors que les fonds étrangers accusent une grande lourdeur qui concorde avec le ton général de la presse étrangère, unanime dans sa note pessimiste.

Le 3 0/0 ancien reste à 95.77 soutenu par le comptant, toujours en avance sur le terme. Le nouveau cote 94.72 et le 4 1/2 105.82.

Le Portugais et les Fonds Russes sont un peu plus faibles que la veille. L'Italien reste offert à 90.37. La nécessité de créer de nouveaux impôts s'affirme de plus en plus comme conséquence d'une augmentation des dépenses de guerre.

Les sociétés de crédit ont une allure conforme à la tenue des rentes. La Banque de Paris se rapproche du cours de 800 très justifié par les bénéfices à prévoir de sa participation aux opérations projetées. La Société Générale est soutenue à 483.75. L'acheteur a en perspective le complément du coupon de 625 à toucher le 4^e octobre.

Le Crédit Mobilier se maintient très ferme à 315. La Banque d'Escompte reste à 447 et le Crédit Foncier à 4,291. Le Comptoir d'Escompte se traîne de 543 à 542 toujours sous le coup d'un appel de fonds.

L'obligation des Immeubles a de bonnes demandes à 389.50. Le remboursement de ce titre à 1,000 fr. constitue pour le porteur favorisé au tirage trimestriel une sorte de lot dépassant 600 francs.

Les Chemins Economiques se traitent à 415.

FAITS DIVERS

LA DAME VERTE

On écrit du Mans :
« La famille Le Gonidec possède dans les environs du Mans un vieux château que l'on prétend hanté par des esprits. Depuis longtemps on assure qu'une dame vêtue en vert apparaît chaque nuit dans une des chambres du manoir. Tous les membres de la famille et un grand nombre d'étrangers assurent ce fait assez curieux. »

« D'après un portrait de famille conservé dans la galerie du château, M. Le Gonidec croit pouvoir affirmer que la dame serait une aïeule. »

« Depuis quelque temps, un fait extraordinaire, qui rappelle celui de la maison du boulevard Voltaire, se passe dans le même château. »

« Les meubles du salon font, pendant la nuit, un bruit sinistre. »

« Des expériences ont été faites, et l'on a constaté que les bruits étaient bien réels, mais que les meubles ne changeaient pas de place. Devant cette situation, il s'est produit un fait bizarre. On a voulu faire exorciser la maison par un évêque, qui a voulu être brave et coucher dans la chambre habitée par la dame verte. L'histoire raconte qu'elle a rendu sa visite nocturne au prélat, qui en a été malade. »

« Nous livrons ces faits sans les commenter ; ils font le sujet de toutes les conversations des châteaux et chaumières de la Sarthe. »

« L'exorcisme n'a pas été triomphant, car on prétend que les bruits recommencent de plus belle. »

LE MÉDECIN CHINOIS ET SES LANTERNES

Dans les villes du Céleste-Empire, le client paye au médecin une redevance fixe tant qu'il est bien portant ; tombe-t-il malade, il ne lui donne pas un sou pendant toute la durée de sa maladie. On comprend l'intérêt qu'à le médecin à guérir son malade le plus promptement possible.

Dans certaines localités de l'empire du Milieu, il existe une coutume bien plus originale encore. Là, chaque médecin est tenu d'allumer devant sa maison autant de lanternes qu'il compte de clients morts dans l'année.

On raconte à ce sujet l'histoire d'un malade qui cherchait un médecin et n'osait frapper à la porte d'aucun Esculape de la localité, en raison du nombre considérable de lanternes allumées à leurs portes respectives.

Tout en marchant, il finit par découvrir, dans une ruelle déserte, la demeure d'un médecin dans laquelle ne brûlaient que six lanternes. Il entre aussitôt que cet homme de science et lui dit :

— Vous devez être le meilleur médecin de la ville, puisque c'est vous qui avez le moins de lanternes ?

— C'est possible, répondit-il. Seulement, je vous ferai observer que je ne suis établi ici que depuis ce matin.

Excellent effet !

Ambrières (Mayenne), le 15 avril 1891. — Je vous remercie de l'excellent effet que vos **Pilules Sulsses** ont produit sur mes maux d'estomac, et je vous autorise à publier ma lettre.

(Sig. lég.) A. HESBLIN, agent d'assurances.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 20 Septembre 1891

Versements de 79 déposants (13 nouveaux), 23,276 fr. 77.

Remboursements, 23,250 fr. 03.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

MAI-OCTOBRE 1891

Excursions aux stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne, Arcachon, Pau, Biarritz, Salies-de-Béarn. — Tarif spécial A, n° 11 (Orléans).

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour :

Alet, Arcachon, Argelès-Vieuxac, Ax, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Biarritz, Capvern, Couiza, Montazels, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Laruns, Eaux-Bonnes, Oloron-Sainte-Marie, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Saint-Girons, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kilomètres au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de la validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations, pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

MARCHÉS

LONGUÉ, 17 septembre

Blé-froment, l'hect., 4 fr. — Seigle, 2 60. Orge, 2 60. — Avoine, 1 80. — Noix, 3 fr. — Pommes de terre, 1 fr. — Foin, la charretée, 100 fr. — Paille, 45 fr. — Beurre, le demi-kil., 1 45. — Œufs, la douzaine, » 90.

UN AVIS URGENT A NOS LECTEURS

Nous apprenons qu'il reste environ neuf cents places à prendre dans la 3^e catégorie de souscriptions privilégiées du *Dictionnaire des Dictionnaires*, lesquelles jouissent des mêmes avantages que les souscriptions des deux premières catégories : c'est une occasion unique de s'associer à une œuvre qui intéresse au plus haut point les catholiques, les conservateurs, et d'acquiescer un ouvrage indispensable, d'une utilité continuelle, dans des conditions exceptionnelles, c'est-à-dire, en définitive, avec le temps, pour rien, comme on le verra par les explications que nous reproduisons plus loin avec le bulletin de souscription.

DERNIÈRE HEURE

On nous informe qu'en dehors des avantages stipulés, une *gracieuseté* très appréciable sera faite à ceux de nos lecteurs qui enverront leurs souscriptions avant le 30 septembre. Joindre la bande du Journal ou le mentionner.

AVIS

Nous rappelons à nos lecteurs que la Maison COCHET, 20, rue du Portail-Louis, à Saumur, est la seule Maison vendant réellement les Couronnes Funéraires à prix de fabrique. Ne pas acheter sans comparer les prix.

Robes et Manteaux

M^{me} V^e CHAUSSARD

38, rue Dacier, près l'hôtel de la Paix, Saumur

M^{me} V. CHAUSSARD, ayant eu le désir d'exposer des Modèles de la Nouvelle Coupe de Corsage qu'elle vient de créer pour l'Exposition, regrette de ne pas avoir obtenu une place convenable pour son genre de travail.

Plus d'essayage

BONNE COUPE PARISIENNE

ALLANT TRÈS BIEN

Il suffit d'envoyer un corsage allant bien, avec la longueur de jupe devant et derrière.

Avis à MM. les Chasseurs

On trouve à

L'ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, Saumur

PATÉS d'ALOUETTE, depuis 1 25 la boîte
FOIES GRAS truffés 1 90 —
— — — 3 » —
— — — 4 25 —

CONSERVES A CHAUFOIRS : Perdrix, Faisan, Caille, Lièvre, etc., etc.

Galantines de Bœuf et de Jambon
Mortadelle de Bologne — Saucisson de Lyon

Tripes à la mode de Caen (Pharamond)

Toutes boîtes à ouverture facile, et très portatives dans le carnier.



FAIT DISPARAITRE CHEVEUX GRIS
ENLÈVE LES PELLICULES
ARRÊTE LA CHUTE DES CHEVEUX

Seul Régénérateur anglais ne poissant pas les cheveux et permettant de fixer, donnant progressivement depuis le blond jusqu'au plus beau noir.

Le NIGER de HARRIS rend instantanément aux cheveux et à la BARBE leur nuance primitive par une seule application tous les 15 jours.

Le NIGER est en vente chez tous les Parfumeurs et Pharmaciens. Entrepôt à PARIS : HARRIS, 13, Rue de Trévise

Saumur, chez COUTARD, coiff^r, 2, r. St-Jean.

PAUL CODET, propriétaire-gérant.

27, Rue d'Orléans, 27

PARIS A SAUMUR

JEUDI 24 SEPTEMBRE 1891

Ouverture de la Maison Crémieux

TAILLEUR BREVETÉ

Seule Maison réellement sérieuse pouvant bien faire depuis 35 FRANCS
un COSTUME COMPLET en drap haute nouveauté, SUR MESURE.

MERCREDI, DE 7 HEURES A 10 HEURES DU SOIR, GRANDE EXPOSITION DES NOUVEAUTÉS D'HIVER

Grande Distribution de Devinettes 27, Rue d'Orléans, 27 Grande Distribution de Devinettes

DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES

RECUEIL LEXICOGRAPHIQUE ET ENCYCLOPÉDIQUE
LE PLUS COMPLET, LE PLUS EXACT, LE SEUL CHRÉTIEN

(6 volumes grand in-4° à 3 colonnes de 1.300 pages)

Réception de tout l'ouvrage avant les versements
Versements échelonnés
Reconstitution complète du Capital souscrit

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire, lorsqu'il est encore temps d'en profiter, une proposition que vous trouverez, je l'espère, très avantageuse. Voici enfin réalisé le vœu souvent émis dans les Congrès catholiques. Un journal catholique annonce en ces termes : « Vi-nt de paraître le dernier volume du DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES, encyclopédie universelle des lettres, des sciences et des arts, sous la direction de Mgr. PAUL GUERIN, camérier de Sa Sainteté. L'ouvrage comprendra 6 volumes de 1.200 à 1.300 pages. Cette œuvre capitale, hautement approuvée, va enfin permettre aux catholiques de puiser leurs renseignements à d'autres sources que celles que leur fournit la libre-pensée... »

Le succès a été immédiat et s'accroît chaque jour. Tout porte à croire que nous arriverons rapidement à un écoulement de plus de cinquante mille exemplaires.

Mes droits d'auteur étant de 16 francs par exemplaire, et mes éditeurs m'ayant accordé d'autres avantages à partir de quatre mille exemplaires, pour faciliter la diffusion de l'œuvre, il me reviendra de ce côté, dans un avenir prochain, de ce chef, des sommes très considérables. D'après ces données, j'ai établi la combinaison suivante, que je viens vous proposer. Veuillez souscrire ci-dessous le bulletin de 150 francs (le prix du Dictionnaire).

Vous aurez droit : 1° à la possession de tous les volumes du Dictionnaire, et vous les recevrez immédiatement ; 2° à la reconstitution du capital que vous aurez souscrit, 150 francs, au moyen de mes droits d'auteur ou d'avantages analogues que je vous abandonne, pour chaque moitié être répartie par semestre pour rien le DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES, ouvrage d'une utilité quotidienne, et moi je verrai s'augmenter le nombre des personnes d'élite associées à ma croisade, l'armée des propagateurs d'une œuvre destinée à faire un bien immense.

N.-B. — Ci-joint un bulletin de souscription, payable par versements trimestriels. — On peut aussi payer en deux fois : 90 fr. fin décembre 1891, et 60 fr. fin avril 1892. — Celui qui paie comptant, c'est-à-dire 30 jours après la réception de l'ouvrage, bénéficie d'un escompte de 10 fr. et ne verse que 170 fr. au lieu de 180. — Des avantages d'un autre genre sont accordées aux SOUSCRIPTIONS ORDINAIRES NON PRIVILEGIÉES, dont le nombre est considérable.

Veuillez agréer, M..., l'expression de mes sentiments distingués.
PAUL GUERIN,
CAMÉRIER DE SA SAINTÉTÉ LÉON XIII.
Directeur du Dictionnaire des Dictionnaires.

Bulletin de Souscription

Je, soussigné
demeurant _____ part
déclare souscrire _____
de 180 francs pour la publication intitulée LE DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES, me donnant droit à un exemplaire de l'ouvrage entier et à la reconstitution de mon capital souscrit au moyen de la moitié des droits d'auteur de Mgr PAUL GUERIN, ou d'autres avantages analogues, par dividendes qui seront établis, chaque semestre, et payés dans le cours du suivant ; et je m'engage à effectuer ce versement, à l'ordre de Mgr PAUL GUERIN, après avoir reçu l'ouvrage complet, comme suit :
15 francs au 15 janvier ; 15 francs au 15 avril ; 15 francs au 15 juillet ; 15 francs au 15 octobre 1892.

Fait à _____ Signature : _____
le _____

Prière d'indiquer en toutes lettres le nombre de parts ou d'exemplaires de l'ouvrage, — ce qui, en l'espèce, signifie la même chose, — et renvoyer le présent bulletin à

M^{rs} Paul GUERIN, Avenue de Déols, 56, à Châteauroux (Indre)
Indiquer aussi bien exactement : le chef-lieu de canton, le département et la gare qui dessert la localité

Etude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé.

A VENDRE
à l'amiable
BELLE ET GRANDE
MAISON

Située à SAUMUR, dans un très joli quartier. — Vue magnifique sur la Loire.

Revenu justifié par bail : 3,000 fr.
S'adresser à M^e LECOMPTE, notaire.

A CEDER
Magasin de Mercerie
Et de Bonneterie
Situé dans un bon quartier de la ville.
S'adresser au bureau du journal.

On demande à emprunter
21,000 francs sur première hypothèque.
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant exploit de M^e Marcombre, huissier à Saumur, en date du quinze septembre mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré, Et à la requête de M. Aubin Nau, propriétaire, demeurant à Turquant, Pour lequel domicile est élu en l'étude de M^e V. LE RAY, licencié en droit, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant, rue du Marché-Noir, n° 12.

Notification a été faite à : 1° M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de première instance de Saumur ; 2° Madame Cécile Gallé, épouse du sieur Jean-Baptiste Vollant, tonnelier et marchand de vins, demeurant à Turquant ; et 3° M. Jean-Baptiste Vollant, sus-nommé, qualifié et domicilié, comme exerçant les droits et actions de ladite dame son épouse, sus-nommée.

De l'expédition dument en forme d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de Saumur, le onze août mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré, constatant le dépôt fait au greffe ledit jour par Me Le Ray, avoué, de la copie dument timbrée, collationnée, signée et enregistrée, d'un procès-verbal d'adjudication au rapport de Me Pasquier, notaire à Montsoreau, contenant vente par M. Jean-Baptiste Vollant, sus-nommé à M. Aubin Nau, requérant, également sus-nommé ; 1° D'une maison, située à Château-Gaillard, commune de Turquant, comprenant deux chambres basses à cheminée, dont l'une est éclairée au nord sur la rue, et l'autre au levant sur la cour ; une autre chambre basse derrière, également à cheminée ; une chambre haute à cheminée, grenier sur le tout couvert en ardoises ; une chambre haute en roc, grenier en roc, galetas couvert d'ardoises sous lequel sont des fours ; un arc quinze centiares de terre au-dessus des fours ; un hangar couvert d'ardoises, vastes caves en roc ; puits, écurie, toits à pores ; latrines, cour au milieu, le tout entouré de murs, contenant environ quatre ares cinquante-huit centiares et compris sous les numéros 424, 425, 426 et 427 de la section A, joignant au levant les mineurs Toussaint Nau, au midi le roc et le chemin de Château-Gaillard, au couchant Bruneau, au nord un chemin ;

2° D'un jardin, en face la maison sus-désignée séparé d'elle par un chemin, contenant environ deux ares soixante centiares, compris au plan cadastral sous le numéro 423 de la section A, joignant au levant les mineurs Toussaint Nau, au midi un chemin, au couchant Bruneau, au nord l'ancienne route ;

Et 3° d'un pâturage en saulaie, contenant environ cinq ares treize centiares, situé en face du jardin sus-désigné et compris au cadastre sous le numéro 202 de la section A, joignant au levant Pinot, au midi l'ancienne route, au couchant Bruneau et au nord Madame Delavau ;

Moyennant, outre les charges et conditions du cahier des charges, le prix principal de quinze cent vingt francs ; Avec déclaration à M. le Procureur de la République et à M^e Vollant-Gallé que ladite notification leur était ainsi faite conformément à l'article 2194 du Code civil pour qu'ils aient à prendre dans le délai de deux mois sur les immeubles vendus telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils aviseront, et que faute par eux de ce faire dans ledit délai et celui passé, les immeubles dont s'agit passeront entre les mains de M. Aubin Nau, francs et quittes de toutes dettes et charges de cette nature ;

Avec déclaration en outre à M. le Procureur de la République que les anciens propriétaires sont, indépendamment des vendeurs :

1. M. Paul Nau, propriétaire, et Madame Louise Cholet, son épouse, demeurant ensemble commune de Varennes-sous-Montsoreau ;

2. M. Aubin Nau, propriétaire, et Madame

Joséphine Gendron, son épouse, demeurant ensemble à Turquant ;

3. M. Aubin Nau, propriétaire, demeurant à Turquant ;

4. M. et Madame Aubin Nau Babin, propriétaires, demeurant à Turquant ;

Et 5. M. François-Pierre Loiseleur, propriétaire, demeurant à Chouzé ;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions d'hypothèques légales n'étant pas connus du requérant, il fera publier ladite notification dans un journal d'annonces judiciaires de l'arrondissement de Saumur, conformément à la loi.

L'avoué de l'acquéreur,
V. LE RAY.

AVIS

Les parquets et différents bois d'installation de l'Exposition seront à Vendre à la fin de l'Exposition.

PRIX TRÈS RÉDUITS
S'adresser à M. IMBERT, charpentier, rue Gambetta, à Saumur.

APPARTEMENTS à louer, pied à terre, 63, quai de Limoges

Changement de domicile

M. EICHE, facteur de piano clientèle, qu'en raison de l'extension de ses affaires, il est obligé de changer de domicile, et qu'à partir du 20 SEPTEMBRE il aura transféré ses magasins de la rue Saint-Jean RUE SAINT-NICOLAS, n° 35, dans l'ancien magasin de M. Bourguignon.

On trouvera chez lui les pianos des premiers facteurs de Paris.

Vente, Echange et Location de pianos et de partitions.

Il se charge des accords et des réparations dans les conditions les plus avantageuses. (667)

ENTREPOT

CIDRE DE BRETAGNE

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

Chasseurs, approvisionnez-vous à l'Épicerie Parisienne

33, RUE D'ORLÉANS, & RUE DACIER, 38

COMESTIBLES de qualité supérieure en boîtes à ouverture facile

Purée de foie gras truffée (sandwich), la boîte 1 fr. 10
Pâtés de foie gras truffé, la boîte 1 fr. 90, 3 fr. et 4 fr. 25
GALANTINE de Volaille truffée, Langue de Porc, de Bœuf ou de Jambon.
MORTADELLE DE BOLOGNE, la boîte 0 fr. 90 et 1 fr. 40

CONSERVES A CHAUFFOIR
Bœuf mode, Poulet sauté champignons, Civet de Lièvre, Pigeons petits pois, Tripes mode Caen, Choucroute garnie.
LA BOITE 2 fr. 25 à 3 fr. 75.

Flasks de poche COGNAC, KIRSCH, RHUM, 0 fr. 90 et 1 fr. 50

CHANGEMENT DE DOMICILE

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,